



Conseil économique et social

Distr. limitée
7 décembre 2015
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2016

2-4 février 2016

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

République arabe syrienne

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la République arabe syrienne est soumis lors de la présente session au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période allant de mars 2016 à décembre 2017, soit un montant de 2 802 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 70 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant sa première session ordinaire de 2016.

* E/ICEF/2016/1.



Fondements du programme

1. Les progrès sur la voie de la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement ont été littéralement réduits à néant à cause de la crise que vit la République arabe syrienne depuis cinq ans maintenant. Les populations touchées et les personnes déplacées à l'intérieur du pays, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées les plus vulnérables, sont dans une situation humanitaire telle qu'elles ont de plus en plus besoin d'aide alimentaire et non alimentaire.

2. Entre autres retombées de la crise, les enfants courent un plus grand risque d'être blessés ou tués ou d'être maltraités et exploités – notamment d'être enrôlés dans des groupes armés, enlevés, victimes d'actes de violence sexuelle et sexiste ou forcés à travailler. La crise a aussi été lourde de conséquences pour les adolescents et les jeunes, qui ne peuvent poursuivre leur scolarité, suivre une formation professionnelle ou saisir d'autres occasions d'apprendre et de s'épanouir.

3. La crise et les mesures économiques et financières unilatérales ont eu un effet dévastateur sur l'économie. Selon les chiffres arrêtés à la fin de l'année 2014, le nombre de personnes exposées au risque de grande pauvreté a fortement augmenté. Avec la montée du chômage et la baisse des subventions au titre des produits de base, il s'est révélé difficile pour les ménages les plus vulnérables – entre autres, les ménages dirigés par une femme ou ceux avec adultes ou enfants handicapés – de subvenir à leurs besoins.

4. Par sa portée et son ampleur, la crise a fortement endommagé les infrastructures et a mis les services à rude épreuve. La détérioration des systèmes publics de distribution et d'assainissement de l'eau et du système de santé expose les enfants à un plus grand risque de maladies. En République arabe syrienne, plus d'un tiers des hôpitaux ont été détruits ou fortement endommagés depuis 2012, et 44 % seulement des hôpitaux sont totalement opérationnels¹. Le taux de vaccination infantile a diminué, passant de plus de 90 % avant la crise à 25 % en 2014², ce qui a entraîné la réapparition de la poliomyélite en 2013.

5. Les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont réduits, et le taux d'accès à l'eau potable par habitant a diminué de moitié par rapport au taux enregistré avant la crise. L'accessibilité de l'eau ne cesse de diminuer, et ce, pour de nombreuses raisons : à la sécheresse s'ajoutent le manque d'électricité pour alimenter les stations de pompage, la destruction ou la détérioration d'infrastructures, le manque d'entretien des systèmes de distribution d'eau et des réseaux d'égouts et la surcharge des systèmes hydriques dans les communautés qui accueillent un grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Cela a entraîné une augmentation du nombre de femmes enceintes ou allaitantes et d'enfants nécessitant des soins préventifs ou curatifs en matière de nutrition en République arabe syrienne.

¹ Rapport du Programme élargi de vaccination (PEV), Ministère de la santé, données de la République arabe syrienne, 2014.

² Ministère de la santé, données de la République arabe syrienne, 2015.

6. Selon la dernière analyse du secteur de l'éducation, qui a été menée en 2014-2015³, le taux net de scolarisation dans l'enseignement de base (soit de la 1^{re} à la 9^e) a diminué, passant de 98 % en 2010/2011 à 70 % en 2014/2015; ce taux est encore moins élevé dans certaines régions du pays. On estime à 4,8 millions le nombre d'enfants et d'adolescents en âge d'être scolarisés en République arabe syrienne, mais nombreux sont ceux qui ne le sont pas⁴. Les établissements d'enseignement situés dans des régions moins dangereuses sont submergés par l'afflux d'enfants déplacés. La part de l'éducation dans le budget national a sensiblement diminué, passant de 14,9 % en 2010 à 10,4 % en 2014⁵.

7. Au cours des quatre dernières années, l'UNICEF a, dans le cadre des programmes ordinaires et des appels à l'intervention humanitaire convenus entre les Nations Unies et le Gouvernement de la République arabe syrienne, contribué à de grandes avancées dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la protection de l'enfance et de l'éducation. Dans le cadre du programme ordinaire, l'UNICEF a axé ses activités sur le renforcement des capacités de partenaires dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de la protection sociale ainsi que sur la promotion de la Convention relative aux droits de l'enfant, de son Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et de son Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Durant la seule année 2014, près de 3 millions d'enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés contre la poliomyélite et 846 000 enfants ont été vaccinés contre la rougeole. De l'eau propre à la consommation a été fournie à 2,4 millions de personnes grâce à des camions-citernes à eau, à des tablettes de purification d'eau, à l'entretien des systèmes de distribution d'eau et des réseaux d'égouts, à des stations de pompage, au forage de puits et au stockage provisoire de l'eau. On estime que 2,8 millions d'enfants ont reçu du matériel éducatif et que 360 000 enfants ont participé à des programmes éducatifs en dehors du cadre scolaire. Près de 300 000 enfants ont pu accéder à des services psychosociaux.

8. Étant donné la situation depuis 2011, les organismes des Nations Unies ont dans une grande mesure agi dans le cadre de plans d'intervention humanitaire ainsi que de programmes de pays prorogés à quatre reprises au moins. Le programme de pays proposé se base sur les enseignements tirés des interventions menées au cours des quelques dernières années. L'un de ces enseignements clefs réside dans l'importance centrale du renforcement des capacités des partenaires et des institutions, même au plus fort de la crise; c'est pourquoi le renforcement de la capacité des systèmes à remplir leurs missions de services publics reste une stratégie essentielle du programme proposé. La dislocation des prestataires de services professionnels et de leur direction et l'exode des cerveaux subi par ces organisations dans tous les secteurs sociaux clefs ainsi que la détérioration des réseaux d'infrastructures ont considérablement affaibli la fonctionnalité des services

³ Analyse du secteur de l'éducation faite par le Ministère de l'éducation, le Bureau central de statistique et l'UNICEF, 2014-2015.

⁴ Ce chiffre a été calculé sur la base de données du système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, du Ministère de l'éducation, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'édition de 2011 de l'Annuaire de statistique de la Syrie, du recensement de 2014 et d'autres sources.

⁵ Analyse de l'éducation menée par le Ministère de l'éducation, le Bureau central de statistique et l'UNICEF, 2014-2015.

publics. Un deuxième enseignement majeur porte sur la nécessité de diversifier les modalités d'exécution et de suivi, selon la situation et l'accessibilité. Dans certaines régions du pays par exemple, l'UNICEF a obtenu de bons résultats en choisissant d'utiliser des partenaires ou des tiers nationaux pour lancer de nouvelles activités et appuyer leur suivi; cette approche sera améliorée lors de la mise en œuvre et du suivi du nouveau programme de pays.

9. Au cours des deux prochaines années, l'UNICEF axera sa programmation sur les besoins immédiats ainsi que sur des interventions qui renforcent la résilience des familles, des communautés et des systèmes. L'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec tous les partenaires nationaux et s'emploiera à construire des mécanismes d'adaptation positifs au sein des communautés. À moyen terme, il est essentiel d'investir dans la reconstruction et le renforcement des systèmes d'éducation, de santé et de protection sociale, non seulement pour répondre aux besoins immédiats des enfants et des adolescents, mais également pour appuyer tout effort plus vaste de stabilisation et de redressement.

Priorités du programme et partenariats

10. Les priorités et les stratégies du programme ont été alignées sur les priorités du Gouvernement de la République arabe syrienne à l'avenir et portent sur trois composantes préliminaires : a) les besoins élémentaires des personnes; b) les besoins des communautés; et c) les besoins des institutions. Par ailleurs, le programme de pays contribuera aux résultats énoncés dans le cadre stratégique des Nations Unies pour 2016-2017, qui est plus directement axé sur la programmation relative à la résilience, et viendra en complément des travaux menés par les Nations Unies au titre du plan d'aide humanitaire pour la Syrie (SHARP) de 2016.

11. S'inspirant de la réussite de l'initiative Non à une génération perdue, un cadre où s'inscrivent des interventions se renforçant mutuellement dans le domaine de l'éducation, de la protection de l'enfance et du développement des adolescents, le programme prévoit dans ces secteurs des interventions dans lesquelles les phases d'aide humanitaire et de relèvement rapide sont liées.

12. Le programme vise à accroître la résilience des femmes, des enfants, des adolescents et des jeunes ainsi que des communautés et des systèmes qui les soutiennent et à améliorer leur capacité de faire face. Il reconnaît que la souplesse s'impose vu la crise persistante et qu'il convient d'établir des liens entre les concepts d'urgence, de relèvement et de développement tout en respectant les principes humanitaires. Grâce à l'alignement de l'action humanitaire et du développement, le programme et les mécanismes de financement seront plus souples et les partenariats, plus efficaces. L'action humanitaire accordera la priorité aux plus vulnérables. Les activités en matière de développement renforceront la résilience pour combler les écarts et réduire la vulnérabilité.

13. Un certain nombre de stratégies de renforcement, alignées sur le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017, seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs énoncés dans le programme : a) renforcement des capacités en matière de conception, de fourniture et de suivi de services pour filles et garçons; b) expansion des partenariats nationaux et locaux existants, investissement dans de nouveaux partenariats et augmentation de l'investissement dans la programmation commune des Nations Unies; c) promotion des partenariats avec les adolescents et les jeunes

pour favoriser les changements de comportement, l'engagement communautaire et la mise en œuvre du programme; et d) engagement des communautés au travers de programmes visant à promouvoir l'adoption de pratiques adéquates en matière d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, la gestion de la malnutrition aiguë à l'échelle locale, la création de clubs scolaires et de centres de rattrapage, la protection de l'enfance et les interventions psychosociales de proximité.

Composantes du programme

Santé et nutrition

14. Cette composante prévoit d'améliorer l'accès des filles, des garçons et des femmes à des services de santé et de nutrition de qualité et cible en particulier les groupes les plus vulnérables, à savoir les personnes déplacées et les communautés qui les accueillent et les populations vivant dans des zones difficiles d'accès. Comme plus d'un tiers des centres de soins de santé primaires de la République arabe syrienne ont été endommagés durant la crise, l'UNICEF appuiera la remise en état à petite échelle de ces centres et veillera à ce que des services de santé maternelle et infantile soient accessibles. L'UNICEF fournira des produits essentiels de soins de santé primaires, renforcera les services de vaccination pour enfants de moins de 5 ans, formera les prestataires de soins de santé et les bénévoles locaux et augmentera la demande de soins par le biais d'activités de sensibilisation, le but étant que les filles, les garçons et les femmes aient accès à des centres de soins de santé primaires dans les communautés ciblées. En matière de nutrition, l'UNICEF soutiendra des services de prévention qui consistent entre autres à fournir des suppléments à base de micronutriments, à distribuer des produits alimentaires d'appoint, à promouvoir l'allaitement maternel, à renforcer la surveillance de la nutrition et à traiter la malnutrition aiguë. Il aidera les partenaires nationaux à concevoir et à actualiser des politiques et stratégies adaptées en matière de santé et de nutrition selon une approche factuelle. L'UNICEF formera des prestataires de services dans le domaine de la gestion, de la planification, de l'analyse, de l'évaluation et la gestion de l'information.

15. Des activités de vulgarisation seront menées par des équipes sanitaires itinérantes dans des communautés sélectionnées pour encourager celles-ci à participer à des programmes dans le domaine de la santé et de la résilience et accroître leur résilience. Ces objectifs seront atteints grâce à l'action de tous les partenaires, en coordination avec les interlocuteurs concernés au Gouvernement; les activités consisteront entre autres à évaluer les besoins des bénéficiaires, à former des équipes locales à la gestion de projets, à former des bénévoles locaux à l'éducation sanitaire et aux techniques de sensibilisation, à renforcer les capacités des prestataires de services et des travailleurs sanitaires locaux et à établir une liste de formateurs de référence dans chaque communauté pour pérenniser les services et former de nouveaux travailleurs sanitaires.

Eau, assainissement et hygiène

16. Cette composante sera axée sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable, de l'assainissement et des pratiques en matière d'hygiène et ciblera les familles et les enfants. Elle visera à renforcer la résilience des institutions locales et les capacités des communautés locales et adoptera à cet effet une approche pluridimensionnelle

qui consistera i) à développer de nouvelles sources d'eau potable pour suppléer les sources permanentes qui continuent d'être coupées; et ii) à réhabiliter et à améliorer les infrastructures essentielles existantes. Les activités porteront sur les systèmes de traitement et de distribution de l'eau; les systèmes de collecte, de traitement et d'évacuation/d'exploitation des eaux usées; et les systèmes de collecte, de traitement et de mise en rebut des déchets solides. Le projet Eau, Assainissement et Hygiène à l'école (WASH in Schools), qui sera mené compte tenu des différences entre les sexes, constituera un autre pilier du programme, comme la réhabilitation et l'amélioration des équipements relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans des centres de santé ou des services sociaux. Le programme visera à promouvoir l'hygiène au travers d'initiatives de sensibilisation.

17. Il appuiera le renforcement des capacités des institutions nationales et locales en vue d'améliorer la planification, la gestion, les opérations et l'entretien ainsi que la planification préalable des catastrophes et l'état de préparation aux situations d'urgence. Les partenariats établis avec des partenaires nationaux seront renforcés pour définir des stratégies communes et pour coordonner les interventions, ainsi que pour partager les expériences et les enseignements qui en seront tirés.

Éducation

18. L'amélioration de l'accès à l'éducation restera une priorité pour atteindre les enfants et les adolescents déplacés et non scolarisés. Des environnements d'apprentissage sans danger et ouverts à tous seront développés et les infrastructures scolaires seront réhabilitées. Le programme appuiera également des pratiques d'apprentissage accéléré et des cursus de rattrapage pour donner une seconde chance aux enfants et aux adolescents qui n'ont pu poursuivre leur scolarité à cause de la crise. L'apprentissage en ligne sera également instauré dans ce cadre. S'agissant des niveaux postérieurs à l'enseignement de base, le programme appuiera la création de possibilités (scolaires et extrascolaires) d'apprentissage et de formation technique et professionnelle et l'accès à l'enseignement supérieur. Il soutiendra l'établissement de partenariats avec le secteur privé pour favoriser l'embauche. Les communautés (les acteurs locaux et nationaux, la société civile, les enseignants ainsi que les enfants et les jeunes et leurs parents) seront mobilisées pour promouvoir l'accès à un enseignement de qualité et ouvert à tous, en particulier pour les enfants non scolarisés. Des méthodes de communication directe et de communication par les médias seront utilisées pour mobiliser les communautés.

19. La qualité de l'enseignement sera améliorée, et une attention particulière sera accordée au renforcement du corps enseignant. Les enseignants et le personnel des établissements participeront à des activités de développement professionnel relatives aux méthodes pédagogiques interactives basées sur l'apprenant et sa protection, à la gestion de la classe et au soutien psychosocial. Un programme d'autodidactie sera mis en œuvre pour répondre aux besoins des enfants et des adolescents non scolarisés qui sont difficiles à atteindre; il constituera également un investissement clef à l'appui d'un apprentissage de qualité. Le programme s'emploiera en particulier à renforcer l'enseignement de compétences nécessaires à la vie courante, un élément clef pour améliorer l'apprentissage et ses résultats, et à accroître l'adéquation des cursus pour favoriser la transition entre les études et le monde du travail.

20. Les systèmes seront renforcés à tous les niveaux pour formuler des recommandations, définir des principes directeurs et concevoir des stratégies selon une approche factuelle en vue de dispenser à tous un enseignement de meilleure qualité et de gérer le système scolaire de manière efficiente, grâce notamment à l'utilisation d'un système plus efficace d'information sur la gestion des établissements d'enseignement.

21. Des plans d'intervention seront élaborés en coopération avec le Ministère de l'éducation à l'échelle nationale et infranationale pour gérer le système scolaire compte tenu de la situation en constante évolution dans le pays, dont dépend la scolarisation des enfants en toute sécurité.

Développement et participation des adolescents

22. On s'attachera à promouvoir l'amélioration de l'accessibilité d'un ensemble de services de qualité qui répond aux besoins des adolescents et des jeunes, tout en sachant que les possibilités qu'ont les adolescents et les jeunes de participer sont limitées dans le contexte actuel. Dans certaines régions, la situation est telle qu'elle limite les mouvements et empêche l'accès à tous les services et structures. Le programme appuiera l'enseignement des compétences nécessaires à la vie courante; la formation technique et professionnelle; le soutien psychosocial; et l'accès à des espaces récréatifs et sportifs sécurisés; il s'attachera aussi à offrir aux adolescents et aux adolescentes des possibilités de s'épanouir, de prendre des initiatives à caractère social et commercial.

Protection de l'enfance

23. Cette composante continuera de soutenir les services de proximité dans le domaine de la protection de l'enfance, notamment les services d'appui et de soutien psychosocial, pour répondre aux besoins des filles, des garçons, des adolescents et des familles les plus touchées par la crise, au travers d'une formation plus systématique des prestataires de services de première ligne et d'une aide technique à la conception de normes. Les enfants, les adolescents, les parents, les aidants, les chefs religieux et les responsables locaux seront mobilisés à l'appui de la protection de l'enfance et des interventions psychosociales. Les activités consisteront à soutenir des centres communautaires et des espaces adaptés aux enfants et aux adolescents et à appuyer les programmes visant à aider les parents à mieux élever leurs enfants ainsi que des campagnes d'information et de sensibilisation sur diverses thématiques relatives à la protection de l'enfance. La prévention de l'enrôlement des enfants, du mariage précoce et du travail des enfants ainsi que la lutte contre ces phénomènes compteront parmi les priorités. Le programme s'emploiera à promouvoir l'amélioration de la protection des enfants contre les mines et les restes explosifs de guerre au travers de programmes d'éducation aux risques en milieu scolaire ainsi que de campagnes de sensibilisation et d'initiatives communautaires moins ciblées pour informer les enfants non scolarisés et la population. Dans le domaine de la protection de l'enfance, il continuera d'appuyer la création de mécanismes élémentaires d'orientation et de gestion des cas – dont des systèmes de recherche et de réunification des familles – dans des régions spécifiques, sur la base d'initiatives en cours.

24. Des investissements continueront d'être consentis dans la construction de la base de connaissances pour concevoir des programmes et des actions de

sensibilisation en meilleure connaissance de cause, la priorité allant à certaines des questions les plus urgentes.

Inclusion sociale

25. Cette composante du programme vise à améliorer la résilience des enfants et des familles les plus vulnérables par le biais du renforcement de la capacité des communautés et des systèmes à proposer des moyens de subsistance et à fournir des services sociaux. L'UNICEF concentrera son action sur les enfants et les familles vulnérables – les enfants handicapés et les familles avec adolescents vulnérables – et travaillera en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies dans ce domaine. On veillera à ce qu'une plus grande attention soit accordée, à l'échelle nationale et locale, aux besoins sociaux et économiques des populations déplacées et des populations des communautés qui les accueillent, au travers d'initiatives conçues en collaboration avec le Bureau central de statistique pour recueillir et analyser des données en temps utile et de manière systématique.

26. Le programme s'attachera à réduire la vulnérabilité sociale et économique de deux façons. D'une part, l'UNICEF continuera de fournir des produits et du matériel d'urgence grâce à des achats effectués sur place, ce qui permettra de maintenir à flot les économies locales et d'assurer des moyens de subsistance aux populations locales. D'autre part, un soutien – notamment financier – sera accordé aux familles défavorisées avec enfants selon des critères et des normes à convenir dans le but de renforcer leur capacité de subvenir aux besoins de leurs enfants. Les programmes seront élaborés en coopération avec les autorités nationales et locales et prévoiront des critères spécifiques pour identifier les catégories les plus vulnérables – par exemple, les ménages dirigés par une femme, les familles avec adultes ou enfants handicapés ou avec enfants ou adolescents non scolarisés.

Tableau récapitulatif du budget

	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		Total
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources*</i>	
Santé et nutrition	346	11 000	11 346
WASH	346	20 200	20 546
Éducation	504	14 200	14 704
Développement et participation des adolescents	400	4 800	5 200
Protection de l'enfance	500	8 000	8 500
Inclusion sociale	280	10 200	10 480
Efficacité du programme	426	1 600	2 026
Total	2 802	70 000	72 802

* En plus des montants indiqués, des montants importants, provenant d'autres ressources affectées aux opérations d'urgence, devraient être levés en 2016 et 2017 dans le cadre du plan d'aide humanitaire pour la Syrie.

Programme et gestion des risques

27. Le présent descriptif du programme de pays donne un aperçu des contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal élément de responsabilisation utilisé par le Conseil d'administration pour déterminer si les résultats obtenus correspondent aux objectifs fixés au niveau national. Les responsabilités des dirigeants à l'échelle nationale et régionale ainsi qu'au siège concernant les programmes de pays sont énoncées dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.

28. L'UNICEF continuera d'agir par l'intermédiaire de son bureau principal à Damas et de ses bureaux extérieurs dans les gouvernorats suivants : Alep, Damas rural, Hassaké, Homs et Tartous. Cette présence sur le terrain s'est révélée essentielle pour garantir une efficacité optimale et rapprocher l'assistance des communautés ciblées. Les bureaux extérieurs de l'UNICEF continueront de jouer un rôle majeur dans le suivi et la diffusion du programme, ce qui permettra d'y apporter, en temps utile et de manière efficace, les modifications requises en coordination avec le bureau principal de Damas et les partenaires nationaux. Les modalités d'exécution seront adaptées au besoin, selon les contraintes en matière de sécurité et d'accès.

29. Les principaux risques associés à la mise en œuvre du programme sont liés à l'instabilité dans des régions cibles, notamment à des lignes de front changeantes, à la difficulté d'accéder à des populations et à des considérations générales de sécurité et de sûreté. L'UNICEF renforcera ses partenariats, améliorera les mécanismes de coordination entre les organismes des Nations Unies, prendra des mesures de précaution plus strictes, notamment concernant le suivi sur le terrain et les bénéficiaires, et aura recours à des partenaires intermédiaires/tiers nationaux. L'UNICEF continuera à appliquer la politique harmonisée concernant les transferts de fonds pour réduire les risques.

30. Tous les programmes de l'UNICEF recevront un soutien financier provenant des ressources ordinaires et autres ressources ainsi que des fonds qui devraient être levés dans le cadre du plan d'aide humanitaire pour la Syrie.

31. Les projets à inclure dans les plans de travail annuels, les normes et les critères à appliquer pour identifier les populations cibles de ce programme seront analysés et choisis en concertation avec les autorités nationales. Les programmes seront mis en œuvre selon diverses modalités, conformes aux exigences des Nations Unies et du Gouvernement.

Suivi et évaluation

32. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, des partenaires internationaux et d'autres interlocuteurs et dans le cadre général de la stratégie des Nations Unies, les progrès sur la voie de l'obtention des résultats prévus dans le programme de pays feront l'objet d'un suivi régulier et des rapports d'étape seront régulièrement soumis aux partenaires nationaux. Les données et les systèmes de suivi nationaux seront utilisés dans la mesure du possible. Les données recueillies seront systématiquement analysées, en particulier pour déceler les goulots d'étranglement et les obstacles à l'accès aux enfants, aux adolescents et aux familles

les plus vulnérables, les supprimer et suivre l'évolution des progrès sur la voie de leur suppression.

33. En coordination avec des partenaires nationaux, un certain nombre de modalités, notamment l'établissement de rapports d'étape par les partenaires d'exécution et des visites sur le terrain par des agents et des partenaires de l'UNICEF, seront utilisées pour suivre la mise en œuvre des programmes et interventions entrepris avec le soutien de l'UNICEF. Dans les régions auxquelles l'accès est difficile ou limité, on aura recours à des partenaires intermédiaires/tiers nationaux, qui seront chargés de suivre l'évolution de la situation et l'exécution des programmes sur le terrain. Les capacités de suivi et d'évaluation des bureaux extérieurs seront renforcées pour que l'exécution des programmes fasse l'objet d'un suivi plus direct et plus prompt. Les données recueillies seront utilisées pour évaluer les progrès accomplis dans l'ensemble sur la voie de l'obtention des résultats prévus dans le programme de pays. L'UNICEF a mis en place un système d'information de gestion pour disposer systématiquement de données afin d'assurer le suivi régulier de la mise en œuvre des interventions et d'étayer les plaidoyers. Les résultats et les bonnes pratiques seront régulièrement décrits pour qu'ils puissent être exploités dans le cadre de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.

34. Les niveaux de référence de 2015 d'une série d'indicateurs clefs seront dérivés d'enquêtes à choisir en concertation dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la nutrition ainsi que d'évaluations des besoins faites régulièrement dans les régions touchées. Des évaluations nationales sont en cours dans le domaine de la nutrition et de la santé dans tous les gouvernorats; l'UNICEF et ses partenaires utiliseront leurs résultats pour définir les orientations programmatiques dans ces domaines. On s'attachera à promouvoir la réalisation d'études de vulnérabilité et d'autres exercices de collecte de données en coordination avec des partenaires locaux en 2016 et en 2017. Par ailleurs, des évaluations communes du programme, deux au plus, sont prévues en plus des examens réguliers afin de tirer des enseignements d'interventions spécifiques et de recueillir des éléments pour concevoir des stratégies et des projets en toute connaissance de cause.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'UNICEF, mars 2016-décembre 2017

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2-4, 7, 9, 11-16, 19, 22-24, 26-40 et 42

Priorités nationales¹

- a) Besoins de base de la population : eau, assainissement et hygiène; logement; énergie; moyens de subsistance durables; et éducation
- b) Besoins des communautés : infrastructures; relance des secteurs de production, participation des femmes au développement économique local; retour des personnes déplacées; et intégration socioéconomique en milieu rural
- c) Besoins des institutions : amélioration de la performance institutionnelle dans le domaine de l'analyse, de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'établissement de rapports

Objectifs de développement durable² : objectifs 1-7 et 16

Résultats énoncés dans le cadre stratégique des Nations Unies pour 2016-2017³ impliquant l'UNICEF

Résultat 1 : les institutions clefs disposent des mécanismes requis pour élaborer et mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des plans et des programmes de résilience et en suivre la mise en œuvre, et ce, sur une base factuelle.

Résultat 2 : les services de base, les services sociaux et les infrastructures sont rétablis, améliorés et pérennisés pour accroître la résilience collective.

Résultat 3 : les ménages et les collectivités ont la possibilité de subvenir durablement à leurs besoins et bénéficient du redressement économique et de l'inclusion sociale.

Indicateurs de résultats énoncés dans le cadre stratégique des Nations Unies pour 2016-2017 permettant de mesurer les changements auxquels l'UNICEF a contribué

À définir

¹ Priorités clefs énoncées dans le projet de plan national de développement triennal (2016-2018) en cours d'élaboration en 2015.

² Objectifs les plus pertinents (voir <https://sustainabledevelopment.un.org/topics>). Les objectifs de développement durable ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015.

³ Résultats énoncés dans le projet de cadre daté du 29 septembre 2015 (*à convenir*).

Résultats énoncés dans le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017

1. Utilisation améliorée et équitable des interventions de santé maternelle et infantile à fort impact depuis la grossesse jusqu'à l'adolescence et promotion de comportements sains
 3. Utilisation améliorée et équitable de l'eau potable salubre, de toilettes et d'environnements salubres et de meilleures pratiques d'hygiène
 4. Disponibilité et utilisation améliorées du soutien nutritionnel et de meilleures pratiques en matière de nutrition et de soins
 5. Accès amélioré et équitable à une éducation de qualité et sans exclusive et amélioration des résultats scolaires
 6. Prévention améliorée et équitable de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation à l'égard des enfants et mesures plus appropriées pour y faire face
 7. Efficacité accrue des politiques et des systèmes en faveur des enfants défavorisés et exclus grâce à l'amélioration des connaissances et des données
-

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Résultat du programme de pays (milliers de dollars É.-U.) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
1. Les enfants et les femmes bénéficient de services de qualité en matière de santé et de nutrition, et la priorité est donnée aux groupes les plus vulnérables	Indicateur 1 Pourcentage d'enfants de moins de 1 an immunisés par le vaccin DCT3 Référence (en 2015) : 65 % <i>(chiffres actualisés sur la base des estimations attendues de l'enquête du PEV menées en novembre 2015)</i> Cible (en 2017) : 90 %	Enquêtes du Programme élargi de vaccination (PEV) Rapports d'étape	Produit 1.1 Les politiques et stratégies nationales de santé et de nutrition sont élaborées sur la base de données de qualité Produit 1.2 Les centres de santé de district sont réhabilités et opérationnels	Ministère de la santé, Croissant-Rouge arabe syrien, partenaires d'exécution, organismes des Nations Unies, Commission de planification et de coordination internationale, Commission syrienne des affaires familiales	346	11 000	11 346
	Indicateur 2 Nombre d'enfants (filles et garçons) souffrant de malnutrition modérée à grave auxquels un ensemble intégré de services de nutrition est fourni Référence (en 2015) : 8 138 Cible (en 2017) : 10 000	Évaluations de la nutrition	Produit 1.3 Les services de vaccination de routine sont renforcés Produit 1.4 La fourniture de suppléments à base de micronutriments et les pratiques en matière d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant sont améliorées				
2. Les enfants et leurs familles ont accès à l'eau potable et à l'assainissement et bénéficient de meilleures pratiques en matière d'hygiène	Indicateur 1 Nombre de personnes bénéficiant de services pérennes et de meilleure qualité en matière de distribution d'eau Référence (en 2015) : 9 millions	Rapports du Ministère des ressources hydriques	Produit 2.1 Les capacités des institutions nationales et des organisations de la société civile concernant la mise en œuvre du programme WASH sont renforcées	Ministère des ressources hydriques, Ministère de l'administration locale, Ministère de l'éducation, Ministère de l'environnement, Croissant-Rouge arabe syrien, Ministère des affaires sociales	346	20 200	20 546

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Résultat du programme de pays (milliers de dollars É.-U.) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	Cible (en 2017) : 15 millions		Produit 2.2 Les systèmes et services de distribution d'eau et d'assainissement sont réhabilités				
	Indicateur 2 Nombre d'enfants scolarisés dans des établissements dont les infrastructures en matière de distribution d'eau et d'assainissement sont améliorées Référence (en 2015) : 225 000 Cible (en 2017) : 725 000	Rapports du Ministère de l'éducation et des services de l'éducation	Produit 2.3 Les infrastructures des établissements d'enseignement en matière de distribution d'eau et d'assainissement sont améliorées	Commission de planification et de coordination internationale, partenaires d'exécution, secteur privé et organismes des Nations Unies			
3. Les enfants (filles et garçons) en âge d'être scolarisés, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, ont accès à un enseignement préprimaire, primaire et secondaire ouvert à tous, dans le cadre scolaire ou non scolaire	Indicateur 1 Taux de scolarisation dans l'enseignement de base en milieu scolaire (ventilé par sexe et par gouvernorat) Référence (année scolaire 2014/15) : 78 % Cible (année scolaire 2017/18) : 82 % Indicateur 2 Nombre d'enfants instruits dans un cadre non scolaire (ventilé par sexe et par gouvernorat) Référence (en 2015) : 250 000 Cible (en 2017) : 1 000 000	Rapport annuel établi par le système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement Rapports d'analyse du secteur de l'éducation	Produit 3.1 Il existe des politiques, des stratégies et des principes directeurs pour que l'enseignement soit ouvert à tous et que sa gestion soit efficiente Produit 3.2 Les capacités institutionnelles sont renforcées à l'échelle nationale et dans les gouvernorats pour assurer la préparation aux situations d'urgence et la réactivité dans le secteur de l'éducation	Ministère de l'éducation, partenaires d'exécution	504	14 200	14 704

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Résultat du programme de pays (milliers de dollars É.-U.) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
			Produit 3.3 Mise en œuvre des programmes d'autodactile et d'enseignement des compétences nécessaires à la vie courante				
4. La capacité des adolescents et des jeunes de contribuer à l'amélioration de la résilience de leur communauté et de la cohésion sociale au sein de celle-ci est renforcée	Indicateur 1 Nombre d'adolescents et de jeunes engagés dans la promotion du développement social au sein de leur communauté Référence (en 2015) : 50 000 Cible (en 2017) : 500 000 (chiffre cumulé) Indicateur 2 Nombre d'initiatives prises par les adolescents et les jeunes au sein de leur communauté Référence (en 2015) : 1 000 Cible (en 2017) : 10 000 (chiffre cumulé)	Évaluations et rapports de partenaires d'exécution	Produit 4.1 Il existe des politiques, des stratégies et des programmes pour renforcer les compétences, les capacités et la résilience des adolescents et des jeunes vulnérables	Ministère de l'environnement, Ministère de la culture, Ministère des affaires religieuses, ministère des affaires sociales, Ministère de l'éducation, Ministère de la santé, milieu universitaire, Scouts de Syrie, Union sportive nationale, partenaires d'exécution, secteur privé, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)	400	4 800	5 200
5. Les enfants exposés au risque de violence, de maltraitance et d'exploitation bénéficient d'une meilleure prévention, d'une meilleure protection et de meilleures	Indicateur 1 Nombre d'enfants (garçons et filles) bénéficiant de services spécialisés en matière de protection de l'enfance (prise en charge, orientation vers des services médicaux, juridiques et	Évaluations et rapports de partenaires d'exécution	Produit 5.1 Il existe des politiques et des plans d'action pour développer les interventions de protection de l'enfance Produit 5.2 Les capacités des acteurs de la protection de	Ministère des affaires sociales, Ministère de l'éducation, Ministère de l'information, Commission syrienne des affaires familiales, Croissant-Rouge arabe syrien, partenaires d'exécution	500	8 000	8 500

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Résultat du programme de pays (milliers de dollars É.-U.) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
interventions	<p>psychosociaux spécialisés et services de recherche et de réunification des familles)</p> <p>Référence (en 2015) : 200</p> <p>Cible (en 2017) : 3 000</p> <p>Indicateur 2</p> <p>Nombre d'enfants (garçons et filles) capables d'éviter les risques liés aux restes explosifs de guerre grâce à l'éducation aux risques</p> <p>Référence (en 2015) : 711 256</p> <p>Cible (en 2017) : 3 000 000</p>	<p>Études relatives aux connaissances, attitudes et pratiques</p>	<p>l'enfance et des prestataires de services en la matière sont renforcées pour mieux protéger les enfants vulnérables contre la violence, la maltraitance et l'exploitation</p> <p>Produit 5.3 Il existe des mécanismes de prise en charge et d'orientation pour répondre aux besoins de protection des enfants</p> <p>Produit 5.4 L'amélioration de la sensibilisation aux dangers et aux risques et de l'éducation aux risques crée un environnement protecteur</p>				
6. Les vulnérabilités sociales et économiques des enfants défavorisés et de leur famille sont décelées et des mesures sont prises pour y remédier	<p>Indicateur 1</p> <p>Nombre d'enfants bénéficiant d'une protection sociale</p> <p>Référence (en 2015) : 0</p> <p>Cible (en 2017) : 2 000 000</p>	<p>Évaluations et rapports de partenaires d'exécution</p>	<p>Produit 6.1 Des données fiables sont recueillies et analysées en temps utile, selon des mécanismes convenus, pour concevoir en toute connaissance de cause des politiques et des programmes en faveur des enfants vulnérables et de leur famille</p> <p>Produit 6.2 Des programmes sociaux</p>	<p>Ministère des affaires sociales, Bureau central de statistique</p>	280	10 200	10 480
	<p>Indicateur 2</p> <p>Nombre de familles très</p>	<p>Évaluations et rapports de</p>					

<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires principaux, cadres de partenariat</i>	<i>Résultat du programme de pays (milliers de dollars É.-U.)</i>		
					<i>Ressources ordinaires (RO)</i>	<i>Autres ressources (AR)</i>	<i>Total</i>
7. Efficacité du programme	défavorisées percevant des prestations en espèces pour remédier aux vulnérabilités décelées chez leurs enfants Référence (en 2015) : 0 Cible (en 2017) : 20 000 Pas d'indicateurs de résultats (les indicateurs concernent les produits)	partenaires d'exécution	sont mis en œuvre à l'échelle nationale et locale pour remédier aux vulnérabilités décelées chez les enfants défavorisés et leur famille		426	1 600	2 026
Total des ressources					2 802	70 000	72 802